

L'UPJV, habilitée à délivrer le Certificat National d'Intervention en Autisme

Pour l'année universitaire 2021-2022, l'UPJV propose une nouvelle formation, qualitative et reconnue, combinant enseignements magistraux et périodes obligatoires de stage : le Certificat National d'Intervention en Autisme (CNIA).

En France, seule une vingtaine d'établissements d'enseignement supérieur peut délivrer le Certificat National d'Intervention en Autisme. Pour la rentrée universitaire 2021-2022, l'UPJV rejoint la "short list" des universités habilitées à former des étudiants triés sur le volet au précieux sésame.

"Ce certificat, accessible à partir du bac +3, représente une avancée majeure dans la formation des professionnels et des aidants intervenant auprès de personnes autistes : professeurs des écoles, pédagogues, assistants socio-éducatifs, éducateurs, infirmiers, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens...", explique Luc Vandromme, qui a écrit puis porté le dossier d'habilitation pour l'UPJV. Le socle de formation, très complet, permet d'enchaîner cours théoriques et stages pratiques auprès de personnes autistes. Être habilité à délivrer le Certificat National d'Intervention en Autisme est à la fois un gage de qualité, mais aussi d'exigence et de rigueur dans la dispense des enseignements."

Formation continue, formation adaptée

La formation à l'obtention du Certificat National d'Intervention en Autisme permet d'acquérir des connaissances actualisées et spécialisées dans le domaine de l'accompagnement, de la prise en charge thérapeutique et éducative ainsi que de la scolarisation des personnes souffrants d'un trouble du Spectre de l'autisme (TSA). *"Le panorama des enseignements proposé pour obtenir ce certificat est très large, continue Luc Vandromme. Nos étudiants se formeront à la fois à l'adaptation de leurs pratiques professionnelles, aux particularités du fonctionnement cognitif des patients autistes, à l'évaluation de la cognition sociale, de la sensorialité et des troubles du comportement, à l'éthique et à la déontologie..."*


Au cours de l'année universitaire, 5 modules seront programmés en formation continue, pour un taux horaire de 175 heures de cours et 140 heures de stage :

- Signes cliniques et diagnostic de l'autisme et des TSA
- Troubles du fonctionnement cognitif (évaluation et accompagnement)
- Troubles de la cognition sociale (évaluation et accompagnement)
- Troubles de la sensorialité et du comportement
- Institutions et législation Maillage territorial

"L'UPJV, établissement de référence du sud des Hauts-de-France"

A l'issue des 25 jours de formation continue, dispensés par les enseignants-chercheurs de l'UFR Sciences Humaines, Sociales et Philosophie et les professionnels du Centre Ressources Autisme (CRA) Picardie, celles et ceux qui postulent à l'obtention du CNIA devront présenter un mémoire de fin d'études. Avant de se voir valider, ou non, leur capacité à intervenir efficacement auprès de patients autistes, par le biais de connaissances et de pratiques professionnelles consolidées, en lien avec les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS).

"L'habilitation à délivrer ce certificat est le fruit d'un travail entrepris depuis de nombreuses années par l'UPJV, dans la lignée des différents plans Autisme



portés par l'Etat français. Il y a plusieurs années, déjà, l'université innovait en créant un diplôme universitaire "Autisme et trouble du spectre de l'autisme" en formation initiale, conclut Luc Vandromme. Aujourd'hui, avec cette habilitation à dispenser le Certificat National d'Intervention en Autisme en formation continue, l'UPJV se place assurément comme l'établissement d'enseignement supérieur de référence du sud des Hauts-de-France dans la formation à la prise en charge des patients autistes."

Pour candidater

<https://www.u-picardie.fr/catalogue-formations/FI/co/cnia.html>

L'UPJV habilitée à délivrer le
Certificat National d'Intervention
en Autisme

À LIRE AUSSI

Barbara Pompili face aux étudiants de l'UPJV

Nouveau cycle de conférences pour la Fédération hospitalo-universitaire RESPIRE

Recrutement : Des professeurs des écoles contractuels recherchés pour des remplacements dans l'Académie d'Amiens
